



Les horaires de formation

publié le 20/03/2012 - mis à jour le 24/03/2012

Enseignements obligatoires	Première année	Deuxième année
Français, histoire géographie	3,5 heures	3,5 heures
Mathématiques-sciences	3,5 heures	3,5 heures
Langue vivante	2 heures	2 heures
Arts appliqués et culture artistiques	2 heures	2 heures
Éducation physique et sportive	2,5 heures	2,5 heures
Prévention Santé Environnement	1 heure	1,5 heure
Enseignement technologique et professionnel	18 heures	17 heures
Éducation civique, juridique et sociale	0,5 heure	0,5 heure



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.